



Déclaration de l'UNSA Education

au CDEN du vendredi 22 mars 2019

Lors de la déclaration du CDEN de rentrée, je vous aurais parlé du recours aux contractuels devenu banal. Je vous aurais parlé aussi des évaluations nationales de rentrée... Mais ce CDEN ne s'est pas tenu, ni à la date prévue, ce que nous pouvons comprendre au regard de l'actualité de l'époque mais ni à la date de repli prévue ni à aucune autre date depuis. Cela illustre l'importance accordée aux personnels de l'Education nationale que nous représentons ici mais aussi aux élèves, parents, collectivités et partenaires de l'école.

Alors savourons la tenue de cette instance aujourd'hui. Enfin, savourons... Disons, profitons de l'occasion...

Sans attendre la fin du *Grand débat*, le gouvernement veut aller vite sur la réforme de la Fonction publique. Cet empressement se caractérise par un calendrier très resserré pour une adoption au parlement avant l'été. La concertation autour des quatre chantiers (instances, contrats, rémunération, mobilité) n'a pas été menée jusqu'à son terme avec les organisations syndicales. Alors que de nombreux autres dossiers sont en cours, notamment celui des retraites, il est plus que jamais nécessaire de considérer l'ensemble des conséquences et des interactions entre les mesures envisagées.

S'agissant du contenu, la restructuration des instances représentatives du personnel avec une évolution des prérogatives tronque largement les possibilités de défense des dossiers.

Quant au recours aux contrats, son élargissement aux missions permanentes est synonyme de précarisation et mine l'indépendance de la Fonction publique. Le recrutement par voie directe prendra le pas sur le recrutement par concours des cadres de la Fonction publique.

À l'heure de la loi confiance, à l'heure où la réforme des retraites se dessine, ce projet de loi pour la transformation de la Fonction publique ne présage rien de rassurant pour les services publics en général et le statut de fonctionnaire en particulier. Lors du Conseil commun de la Fonction publique du 15 mars 2019, devant l'obstination du gouvernement à maintenir son cap, au détriment des agents et des services publics, l'Unsa a voté contre ce texte qui ouvre la porte à

la réduction des droits des agents publics, à l'arbitraire dans leur gestion, à des licenciements et des privatisations.

Le Service public dépend du cadre dans lequel les personnels évoluent.

En adoptant le projet de « Loi confiance » le 19 février, l'Assemblée nationale acte la possibilité de créer des établissements des savoirs fondamentaux, associant classes de collège et écoles. Certes, quelques modifications ont été apportées au texte initial et il n'est par exemple plus question obligatoirement de regroupement « physique » mais cela interroge tout de même. Ce texte vient préciser que le chef d'établissement exercera certaines compétences attribuées au directeur d'école et qu'un chef d'établissement adjoint issu du 1^{er} degré aura en charge les classes du 1^{er} degré. Pour le SE-Unsa, le désaccord demeure. Les acteurs que sont les enseignants ne sont pas consultés puisque leur accord n'est pas prévu ; il en est de même pour les parents d'élèves. Les conseils d'école et conseils d'administration sont en effet absents du processus. Les instances de l'Éducation nationale (CTSD, CDEN) ne sont pas plus consultées. Les interrogations demeurent sur les missions du chef d'établissement adjoint en charge du 1^{er} degré au regard des directeurs des écoles intégrées à l'établissement. Les temps supplémentaires pour les adjoints pour participer au conseil d'administration et au conseil pédagogique de l'établissement ne sont pas pris en compte.

Voulant prendre en compte des regroupements « uniquement physiques » école-collège qui existent déjà aujourd'hui par le biais d'expérimentations, cet article vient prendre le risque de modifier profondément l'organisation du système éducatif. Le SE-Unsa a d'autres propositions pour l'école et son fonctionnement. Peut-être aurait-il été intéressant de les écouter.

Concernant la carte scolaire 2019, il convient tout d'abord de noter que la priorité dogmatique au premier degré se traduit par une saignée dans le second degré et par une dégradation des conditions pour les élèves et les personnels. Dans le premier degré haut-marnais, ce sont 9 ETP qui vont devoir être rendus. L'érosion démographique est indéniable. Mais ce que nous déplorons, ce sont les injonctions à mettre en place des dispositifs de dédoublement des CP et CE1 en éducation prioritaire ou le plan dit « **Villani-Torossian** » autour des mathématiques sans pour autant en avoir les moyens. Pour l'Unsa Education, ces dispositifs sont intéressants mais leur mise en place se fait au détriment des autres écoles et des autres niveaux de classes. De même, nous ne pouvons être contre l'idée d'offrir des moyens renforcés aux

élèves de CP et CE1 en Education prioritaire mais quid des quelques 70 % d'élèves en difficultés qui ne sont pas dans l'Education prioritaire ?

Nous n'avons manifestement pas, à l'Unsa Education, la même vision du système éducatif que notre Ministre. Son « école de la confiance » se révèle être celle du mépris et du diktat, avec une recentralisation drastique des décisions et un appauvrissement du dialogue social tant au niveau national que local. Les modalités et règles du mouvement départemental des enseignants du premier degré, qui jusqu'alors émanaient de nombreuses années de dialogue et d'amendements afin d'être le plus juste possible pour les collègues mais aussi le plus efficace possible pour le système éducatif haut-marnais, est par exemple repris en main, et d'une main de fer, par le ministère. Celui-ci, non content d'imposer des règles qui n'ont, pour certaines, pas de sens sur notre territoire local, n'est pas en mesure de fournir en temps et heure la nouvelle application et la formation des personnels administratifs. Et les réunions s'enchaînent sans qu'aucune réponse aux questions légitimes des représentants des personnels ne puisse être apportée à moins d'un mois du début des opérations.

Pour finir, quelques mots sur les fusions d'écoles et les décharges de direction. En ce qui concerne les premières, nous tenons à rappeler notre hostilité à ces fusions d'écoles dans les conditions actuelles. En estimant que jusqu'à 30 élèves peuvent être accueillis dans une classe maternelle et jusqu'à 27 en élémentaire, chaque fusion se traduit par des suppressions de classes dans les années qui suivent ; cela s'est vérifié à chaque fois et même avant les effets du plan **Villani**, les mathématiques sont têtues !

Pour les décharges, les directeurs haut-marnais sont bien lotis puisqu'au dessus de la grille nationale pour beaucoup d'entre eux. Il conviendrait donc de les aligner sur le lot commun. Voici une idée qui peut être partagée par bon nombre, sauf par ceux qui connaissent la réalité de la fonction de directeur d'école. Depuis plusieurs années, on parle de simplification des tâches administratives et après plusieurs groupes de travail les années passées... aucun directeur n'a vu venir cette simplification ! Au contraire, au fil des plans de mise en sécurité des élèves, leurs tâches se sont alourdies ! Et, comme réponse, ils auront donc du temps de décharge en moins.

Mme Soliman a quitté la Préfecture de la Haute-Marne avec la page de journal consacrée où, comme à chaque départ préfectoral, il est expliqué aux habitants que notre département possède des atouts formidables que les gens

ne savent pas mettre en valeur. Le temps de décharge des directeurs était un atout que nous mettions en valeur mais qui, hélas, va disparaître ! Peut-être nous faut-il maintenant utiliser la méthode Coué et nous convaincre collectivement que tout va bien et que tout est pour le mieux dans l'Education en Haute-Marne ?